



---

**AVIS de la COMMISSION CONSULTATIVE SPECIALISEE « CONDUITE ET MOYENS SANITAIRES  
OPERATIONNELS »**

---

**relatif aux spécifications techniques des équipements de protection individuelle contre un  
risque NRBC**

**21 mai 2014**

---

**FICHE 5 : GANTS DE PROTECTION NRBC EN BUTYLE ET SOUS-GANTS 100% COTON**

Indication : les gants de protection en butyle contre les risques NRBC doivent permettre d'éviter tout contact cutané des mains avec un agent chimique de guerre ou bien industriel, à l'état solide, liquide ou vapeur. Ils sont destinés à protéger les personnels de santé intervenant en zone contaminée pour la prise en charge de victimes contaminées ou lors des opérations de décontamination. Les sous-gants en coton assurent un confort accru pour l'utilisateur des gants en butyle.

Réglementation et normes :

Outre le marquage CE obligatoire, les gants de protection doivent suivre la directive européenne 89/686/CEE. La norme minimale à appliquer est la norme EN 420 (critères généraux).

Les essais de vérification de conformité sont menés selon plusieurs normes européennes spécifiques de familles de risques :

- risques chimiques et biologiques : norme EN 374 – catégorie III – indice classe 6
- risques mécaniques : norme EN 388
- risques rayonnements ionisants et contamination radioactive : norme EN 421

Caractéristiques des gants butyle :

- doivent être imperméables aux gaz, aux neurotoxiques, aux organophosphorés, aux acides et aux bases fortement concentrés, aux alcools, aux solutions salines saturées, aux éthers de glycol, au peroxyde d'hydrogène, etc.,
- doivent permettre une dextérité satisfaisante,
- doivent être compatibles et adaptés avec le port d'une tenue NRBC,
- doivent être composés de matériaux et produits ne contrevenant pas aux directives européennes concernant l'hygiène et la protection de l'environnement (interdiction de tous les traitements susceptibles d'occasionner des troubles physiologiques, tant à la manipulation qu'à l'usage).
- doivent avoir un grammage du butyle toujours identique pour l'usage prévu afin qu'ils gardent un maintien et évitent qu'ils se collent

Caractéristiques des sous gants :

- doivent avoir une manchette longue (minimum 5 cm)
- doivent être lavables

Notice d'utilisation :

Chaque article doit comporter une notice individuelle d'utilisation en langue française avec :

- le nom et l'adresse du fabricant,
- le nom, l'adresse et le numéro d'identification de l'organisme qui a procédé à l'examen CE,
- les instructions de stockage, d'emploi...,
- les limites d'utilisation.

Conditionnement et emballage :

- conditionnement dans un emballage plastique étanche avec sa notice d'utilisation,
- conditionnement en cartons d'emballage regroupant les emballages individuels : assez rigides pour ne pas subir de déformation lors de leur conditionnement sur palette ou lors de leur transport.

**Éléments essentiels relatifs aux spécifications techniques des GANTS BUTYLE :**

- les matières rentrant dans la composition des gants,
- les normes et propriétés de protection des gants (classes des performances doivent être détaillées),
- les différentes tailles de gants disponibles (tailles conformes aux normes françaises),
- la durée d'efficacité de la protection,
- la durée de conservation (supérieure ou égale à 10 ans).

**Éléments essentiels relatifs aux spécifications techniques des SOUS-GANTS :**

- la composition (100% coton),
- les différentes tailles de sous-gants disponibles,
- la durée de conservation.

		Page 2 sur 2